

Ministère de la Transition Ecologique
A l'attention de Madame Barbara POMPILI
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

La Roche-sur-Yon, le 3 août 2021

Délégué général : Vincent Véron
☎ 06 07 63 24 46 – contact@fncccompostage.fr
Secrétariat : Fabienne Ripoché
☎ 02 51 45 14 10 – contact@fncccompostage.fr

Objet : *avenir des TMB en France*

Madame la Ministre,

Élu à la présidence de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités de Compostage) il y a quelques mois, j'ai souhaité insuffler une nouvelle dynamique à cette association qui regroupe une vingtaine de collectivités en charge du traitement des ordures ménagères résiduelles. Mon objectif et celui du Conseil d'Administration réuni le 2 juillet à Portes-Lès-Valence : être force de propositions pour accompagner l'évolution nécessaire des unités de tri-compostage ou de tri-méthanisation-compostage dans les années à venir.

Je suis convaincu que ces installations de traitement des ordures ménagères résiduelles, plus communément appelées TMB, sont des outils complémentaires du tri à la source des déchets alimentaires (compostage de proximité, collectes séparées, etc.), voulu par l'Union Européenne et le gouvernement français, et qu'ils sont adaptés aux territoires ruraux.

Ces installations de traitement des ordures ménagères ne sont ni meilleures, ni plus mauvaises que les autres modes de traitement que sont l'enfouissement ou l'incinération ; elles sont comparables. Nous souhaitons ainsi sortir de la vision caricaturale des TMB dans laquelle des représentants des Pouvoirs publics, de l'Ademe ou d'associations environnementales ont bien voulu l'enfermer. Face aux enjeux du dérèglement climatique, il faut sortir des dogmatismes : le retour au sol de la matière organique n'est pas une option, c'est une nécessité comme l'écrit l'INRAE dans son étude STOCKER DU CARBONE DANS LES SOLS FRANÇAIS – Quel potentiel au regard de l'objectif 4 pour 1 000 et à quel coût ? : « *Le stockage additionnel de carbone, comme les autres leviers d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et forestier, doit être envisagé dans le cadre du changement climatique qui va de toute façon se poursuivre, avec des effets importants non seulement sur la dynamique du carbone, mais aussi sur l'usage des sols, les systèmes de production et les pratiques.* » Certes, avec des garanties de qualité. Mais je suis convaincu que les partenariats noués à l'échelle locale avec de nombreuses Chambres d'agriculture ou coopératives agricoles démontrent la pertinence et l'utilité de notre démarche.

... / ...

... / ...

La diversité des terroirs français nous prouve qu'il n'existe pas **une** mais **des multitudes** de solutions adaptées à chaque contexte local. La réalité de départements ruraux n'est pas celle des villes ou des métropoles. Il me semble important que les Pouvoirs publics puissent faire confiance aux élus de terrain, dans un cadre réglementaire adapté, pour garantir un retour au sol d'une matière organique de qualité pour une agriculture durable.

Vous devez savoir aussi que nos installations évoluent pour un meilleur taux de diversion des déchets dans le seul but de réduire l'enfouissement, comme nous y contraint la Loi. Ainsi, des modules de fabrication de CSR, de récupération des métaux, des piles, du verre, des déchets inertes se développent et permettent de valoriser, sous forme d'énergie ou de matière, des déchets que nos concitoyens ont malheureusement « oublié » de trier à la source. C'est une évolution significative que l'on doit accompagner sur des territoires où la faiblesse des tonnes produites ne justifie pas la création d'usines de valorisation énergétique. L'exemple de la Vendée, dont je préside le syndicat départemental de traitement des déchets (Trivalis), en est une parfaite illustration : les citoyens ont rejeté, il y a bientôt 20 ans, le projet d'incinérateur. Notre syndicat s'est ainsi orienté non seulement vers la création de 2 usines de tri-compostage pour le traitement des ordures ménagères résiduelles, mais aussi, et surtout, vers un fort développement des collectes sélectives, d'actions de prévention et de la tarification incitative, y compris sur la frange littorale.

Cet exemple vendéen illustre la pertinence du tri-compostage sur certains territoires. Je serais ravi de vous accueillir pour en débattre avec vous lors d'une visite d'une de nos installations.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma plus haute considération.



Damien GRASSET
Président



Pièces jointes :

- *Motion sur la politique générale de la FNCC 2021-2026*
- *Synthèse de l'étude de la Chambre d'Agriculture des Landes*